

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Plante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4bad594d2052c85ee4640b44>

Date d'obtention : 2021-10-15 14:50:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode offre une ligne directrice claire permettant à chaque intervenant de connaître son rôle dans la démarche et de savoir quelles étapes il a à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus en confiance d'intervenir dans les situations de sextage, car je maîtriserai les étapes à suivre et j'aurai une trousse complète et efficace pour accompagner mes interventions. De plus, je connais mieux les aspects légaux, ce qui est primordial pour bien intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord je ferai attention de bien évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, car la suite de l'intervention dépend de cet évaluation.

De plus, je prendrai bien soin de ne pas consulter les images.